

*Initiatives ministérielles*

prévues dans la loi sont vues par bon nombre des membres du secteur comme des frais d'exploitation. Ce projet de loi augmentera considérablement les sanctions dans les cas d'infractions générales aux pêches.

Le projet de loi tente aussi d'établir une méthode appropriée pour recueillir et vérifier les prises, et dresser des statistiques. Le groupe de travail Haché a soutenu qu'il y a une forte motivation à faire de fausses déclarations relatives aux zones où l'on ne peut pêcher qu'une espèce donnée et que les gens du secteur avaient maintes fois prétendu que les données étaient trompeuses. L'exactitude des renseignements que reçoit le ministère peut donc être mise en doute, puisque les fausses déclarations sont monnaie courante et que l'exécution de la loi pose un problème.

En février 1990, le ministère des Pêches et des Océans a diffusé le rapport Harris sur la situation de la morue du Nord. Le rapport, rédigé par M. Leslie Harris de l'Université Memorial, concluait que la stratégie de gestion devait d'abord et avant tout tendre à améliorer les données utilisées dans les évaluations. Il relevait les fausses déclarations concernant les prises, les taux de rejet et diverses inexactitudes importantes dans les données sur les prises commerciales.

Il est maintenant évident que le secteur doit être mieux géré grâce à l'imposition de sanctions plus sévères dans les cas d'infractions et grâce à des mesures d'exécution plus efficaces. Si le gouvernement s'engage réellement à prendre de telles initiatives, il doit aussi voir à ce que des représentants du ministère des Pêches et des Océans sont bien formés et bien équipés pour s'acquitter de leurs tâches plus lourdes. Il y va de notre intérêt à tous de voir à ce que le secteur soit mieux encadré. De simples paroles ne permettront pas d'accomplir grand-chose. J'espère que le gouvernement joindra le geste à la parole.

Il est aussi de notre intérêt de voir les pêches mieux gérées dans l'ensemble. Je crains que nous ne mettions fortement en doute l'engagement du gouvernement à cet égard. Nous remettons en question l'engagement du gouvernement envers les pêches et envers la population qui en dépend, directement ou indirectement. Nous doutons de l'engagement du gouvernement à l'égard des Canadiens et de l'économie de la région de l'Atlantique en général. La piètre gestion de notre ressource primaire, le poisson, illustre de façon tragique ce manque d'engagement.

• (1550)

Des peines plus sévères et de meilleures mesures coercitives, quoique admirables, demeurent des cataplasmes pour un secteur industriel que le gouvernement néglige terriblement. Jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est contenté de réduire les contingents dans l'intérêt de la préservation des stocks et de tenter de réduire le secteur au silence avec le médiocre programme d'aide

au secteur des pêches qu'il a lancé l'hiver dernier. Je n'examinerai pas en détail les nombreuses lacunes de ces mesures, mais je dirai que le gouvernement doit aller au-delà de telles mesures de fortune et user des ressources financières, du savoir-faire et des informations dont il dispose pour restructurer de fond en comble l'économie tant régionale que nationale. Le développement et la diversification économiques doivent contribuer à résoudre la crise du secteur des pêches, la crise qui menace la région de l'Atlantique.

La côte est dépend terriblement de la pêche. La pêche est l'un des trois principaux secteurs économiques de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette province compte quelque 2 500 pêcheurs, 2 500 travailleurs de conserveries et 1 400 travailleurs de services auxiliaires. Ensemble, ces gens-là forment 10 p. 100 de la main-d'oeuvre active de la province et le secteur des pêches contribue à peu près 30 p. 100 du marché provincial de l'exportation.

C'est une triste caractéristique de la nature humaine que d'oublier de tels déséquilibres en période de vaches grasses. On ne voit pas ou on ne veut pas voir alors les problèmes possibles. Eh bien, voici venu le temps des vaches maigres. Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas qu'il a commis des erreurs capitales et pourquoi n'a-t-il pas le courage de les corriger?

Comme je l'ai déjà dit, les infractions aux lois sur les pêches par les pêcheurs canadiens et l'incapacité du ministère des Pêches et des Océans à faire respecter efficacement les lois ne sont qu'une partie du problème. Le pillage des stocks de poisson en eaux canadiennes par les flottes étrangères doit cesser si nous voulons conserver l'espoir que les stocks se reconstituent. Le poisson des eaux canadiennes appartient d'abord aux pêcheurs canadiens. Il ne faut pas s'imaginer que les Européens, par exemple, se soucient de l'état des stocks de morue ou de la crise que traverse le Canada de l'Atlantique. Quand les flottes espagnoles ou portugaises ne trouveront plus de poisson, elles ne s'en feront pas pour le Canada de l'Atlantique; elles repartiront chez elles après avoir tout ravagé. Pourquoi le gouvernement canadien ne défend-il pas ses propres ressources et sa propre population?

Chaque fois que nous demandons au gouvernement ce qui se fait pour faire prendre conscience à la communauté européenne des dommages qu'elle cause sur notre côte est et de notre droit souverain à nos propres ressources, nous nous faisons répondre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur sont en pourparlers. Je reconnais qu'ils parlent beaucoup, comme le gouvernement, mais rien ne se produit. Si les résultats des pourparlers sur l'agriculture aux récentes négociations du GATT sont une indication, le gouvernement est capable de parler pendant longtemps. Mais je le répète, cela ne mène à rien. Les Européens, comme n'importe quel autre bloc nationaliste ou économique, recherchent leur propre intérêt, et ils